

## FORMATION : L'Autorité de Contrôle Prudentiel décryptée

### Qu'allez-vous apprendre pendant la Formation ?

#### Introduction :

Raisons pour lesquelles le législateur a voulu mettre les assurances et les mutuelles sous la même tutelle que les établissements de crédit et entreprises d'investissement

#### I- Qu'est-ce que l'ACP ?

- a. Définition
- b. L'ACP se distingue de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)
- c. L'ACP est « adossée » à la Banque de France
- d. L'organisation de l'ACP
  - i. Le collège de l'autorité
  - ii. Constitution de deux sous-collèges: sous-collège banques, sous-collège assurances
  - iii. La commission des sanctions
  - iv. Secrétariat général
  - v. Budget
  - vi. Capacité juridique

#### II- La réglementation prudentielle qui sous-tend la philosophie du contrôle en France

#### III- Les modalités d'intervention de l'ACP :

- Pratiques actuelles en ce qui concerne les entreprises d'assurance et mutuelles
- Pratiques actuelles en ce qui concerne les établissements de crédit et entreprises d'investissement (qui tendront à devenir celles appliquées à l'ensemble des entreprises assujetties) :
  - a. Contrôle sur pièce
  - b. Contrôle sur place : points sensibles et conduite à adopter durant une Inspection
    - i. Fonctionnement et les éléments déclencheurs d'une inspection
    - ii. Déroulement type d'une mission
    - iii. Plan et thématiques types, principaux documents demandés...
  - c. Sanctions
    - i. Typologie des sanctions possibles
    - ii. Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants

#### IV- Conclusions

## FORMATION : L'Autorité de Contrôle Prudentiel décryptée

### Les participants à la formation

#### A qui s'adresse cette formation ?

Aux Administrateurs, Dirigeants et cadres de sociétés d'assurance, mutuelles et établissements de crédit

#### Pour obtenir quoi ?

Comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'ACP. Comprendre les missions et les modalités d'intervention de l'ACP. Maîtriser les comportements à adopter en cas de contrôle. Connaître le périmètre de responsabilité des Elus et Dirigeants et les risques de sanctions.

#### Comment ?

Les apports théoriques alternent tout au long de la formation avec la présentation de références.

#### Quels sont les pré-requis ?

Aucun pré-requis particulier

### La formation en pratique :

#### Quand et où se déroule la formation ?

La formation se déroule sur 1 journée à une date à convenir entre le Client et l'Organisme Formateur.

Horaire : 9h – 12h30 et 14h – 17h30

La formation est intra entreprise, dispensée dans les locaux de la société cliente.

#### Combien coûte la formation ?

#### Deux formules sont possibles :

##### - Formule individuelle :

Par stagiaire : 1 500 €

##### - Formule collective :

8 000 € (1 000 € / personne pour un groupe de 8 personnes) Nombre limite du Groupe : 8 personnes

**Les frais de participation couvrent la journée de formation et la documentation complète. Ils ne comprennent pas les frais de repas et les frais de déplacement (hors Paris et Région Parisienne)**

## FORMATION : L'Autorité de Contrôle Prudentiel décryptée

### Qui anime cette formation ? :



**Marie-Agnès Errera** : Maîtrise Economie Paris II – Assas, IEP Paris, Concours d'Adjoint de Direction de la Banque de France

Marie-Agnès Errera a été Responsable entre 2000 et 2009 du service des établissements à vocation financière au sein de la Direction de la Banque de France assurant le secrétariat du Comité des Etablissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), une des 4 autorités ayant fusionné avec la Commission Bancaire, l'ACAM et le CEA pour donner l'ACP.

Marie-Agnès Errera instruit également pour son compte les dossiers d'agrément présentés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.

Auparavant, le parcours de Marie-Agnès Errera l'a conduite à collaborer au sein du Service de l'Inspection de la Commission des Opérations de Bourse, à l'Inspection de la Commission Bancaire et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire (Responsable des Banques étrangères)



**Jean-Pierre Ferro** : Mastère Essec, ISG Paris

Jean-Pierre Ferro a 28 ans d'expérience dont 12 ans de conseil en stratégie, organisation et positionnement produits dans le secteur Mutuelles, assurance, institutions de prévoyance et sociétés de courtage.

Il collabore depuis plusieurs années à des projets auprès de sociétés mutualistes et d'assurance : plan d'évolution, fusions, stratégie commerciale, mise en place de contrôle interne dans le cadre de Solvabilité 2, évolution de Système d'information, finance, conduite du changement.